

Association Clé de Sol

Siège social : Mairie de Guémené Penfao

Adresse postale: Maison des Associations
33, route de Châteaubriant
44290 Guémené Penfao

Courriel : clesol44@gmail.com

Contact tél. : 07-82-06-11-50

Bienvenue à tous !

L'association de loi 1901 « Clé de Sol », créée en 2001, a pour but de contribuer à l'épanouissement des individus par l'initiation, le développement et le perfectionnement d'activités musicales sur le pays de Guémené Penfao. Elle organise et gère des cours individuels et collectifs d'instruments et des cours de groupes. Toutes ces activités ont pour but de favoriser le jouer ensemble.

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION

- 1 - Pour s'inscrire aux cours de Clé de Sol, il faut être adhérent de l'association au moment de l'inscription.
- 2 - Les cours auront lieu aux horaires fixés avec le(s) professeur(s) en début d'année. Des répétitions pour auditions ou spectacles pourront se substituer aux heures de cours.
- 3 - Le montant total est payable d'avance au moyen de trois chèques bancaires ou par chèques vacances, encaissés respectivement en octobre, janvier et avril. (Toutefois, le paiement peut être effectué en une seule fois ou en plusieurs mensualités après accord). De plus, un chèque bancaire distinct de 25 euros (par famille) comprenant l'adhésion à Clé de Sol et l'accompagnement de " La Fédé" pour l'établissement des payes) doit être fourni au moment de l'inscription pour encaissement en octobre.
- 4 - Les deux premiers cours sont sans engagement. Ensuite, l'inscription est ferme et définitive ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours d'année.
- 5 - En cas d'absence à un cours, merci d'avertir directement le professeur au moyen du n° de téléphone ou du mail qui vous auront été communiqués. Le secrétariat de l'association est assuré par des membres bénévoles qui ne peuvent pas toujours joindre les enseignants à la dernière minute.
- 6 - En cas d'absence d'un élève supérieure à 4 semaines consécutives, un remboursement des cours manqués pourra être consenti sur présentation d'un certificat médical.
- 7 - Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés, sauf exception précisée à l'avance par l'enseignant.

8 - En cas d'annulation d'un cours du fait de Clé de sol, à l'exception de l'absence d'un enseignant pour maladie, celui-ci sera reporté à une date ultérieure.

9 - En cas d'absence prolongée et/ou répétée d'un enseignant pour maladie, Clé de Sol s'engage à trouver un enseignant remplaçant, ou si cela n'est pas possible, à concéder un remboursement au prorata, lorsque l'absence de l'enseignant dépasse 3 semaines. Les 3 premières semaines d'absence, consécutives ou non, ne feront pas l'objet d'un remplacement ou remboursement.

10 - L'élève et ses parents s'engagent à respecter scrupuleusement les horaires de début et de fin de cours. Les parents sont responsables de leurs enfants avant et après les cours. Clé de sol dégage toute responsabilité en dehors des cours. **Les parents doivent s'assurer de la présence des professeurs avant de quitter les lieux.**

11 - À l'occasion des manifestations de Clé de Sol durant l'année, vous ou votre enfant pourrez être photographiés et nous souhaitons faire figurer ces photos dans nos locaux, dans la presse ou sur notre site web. Ces photographies ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et/ou votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Clé de Sol vous remercie de lui confirmer votre autorisation sur l'utilisation de ces photographies sur les bulletins d'inscription.